

Image not found or type unknown



refus regroupement familial

Par **tunisino85**, le **02/05/2012** à **11:06**

En faite je suis un étranger avec un titre de séjour salarié d'un an avec un contrat en CDI .En me mariant sur place avec une étrangère et en procédant à la procédure de regroupement familial sur place .je vois ma demande de regroupement familial refusée car ma compagne a un APS (Autorisation provisoire de séjour)(6 mois renouvelable[12 mois en Total=> Nationalité Tunisienne] .Je voulais savoir y a t-il une solution à ce problème ?
Merci